

Ville de Denain

DECISION N°153/AP du 13/10/2023
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle

OBJET :

Manifestation Culturelle

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du
Conseil Municipal au Maire,
Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,

DECIDE

Article 1 :

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :
Du samedi 09 décembre 2023 au 20 janvier 2024

Exposition [H]all over 30, de Maryline Terrier, proposée par Mazur Delphine à l'école d'arts
plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain.
Visible le mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Fermé du 17 décembre 2023 au 02 janvier 2024.

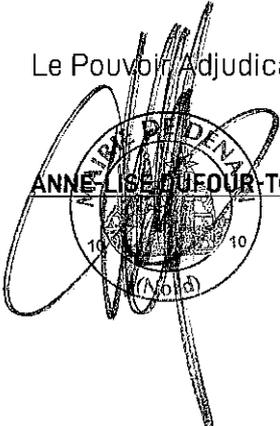
Article 2 : Exposition [H]all over 30, de Maryline Terrier. Entrée gratuite

Article 3 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette
manifestation seront signés par mes soins.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le
Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au
représentant de l'Etat et de sa publication.

A Denain, le 13 octobre 2023.

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le